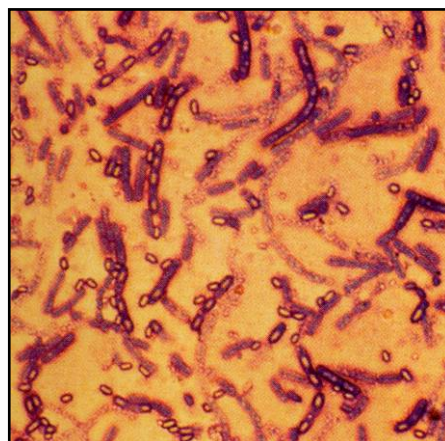




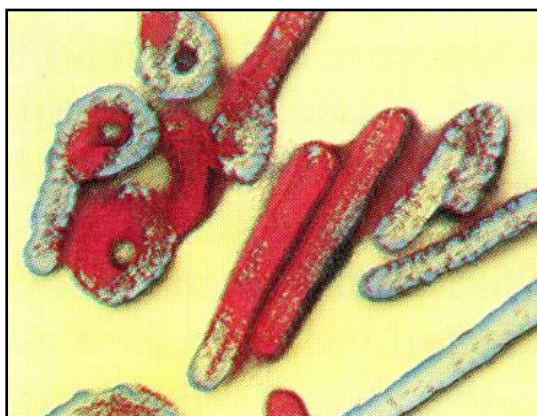
Factsheet Projet LABORATOIRE DE HAUTE SÉCURITÉ du DDPS

Situation initiale

Les spécialistes du domaine sont d'avis que la protection contre les risques et menaces biologiques doit être améliorée au niveau tant national qu'international. Les plus récentes épidémies de SRAS et de grippe aviaire corroborent cette opinion. De plus, la probabilité d'un attentat à l'arme biologique ne peut pas être écartée. Par ailleurs, il faut s'attendre aussi à ce que certains pays continuent de mettre en œuvre des programmes de production d'armes biologiques en dépit des interdictions stipulées dans la Convention sur les armes biologiques. Or, cette hypothèse est à prendre particulièrement au sérieux compte tenu des progrès spectaculaires réalisés au cours de ces dernières années en biotechnologie et des développements futurs en la matière.



La capacité de détecter les agents pathogènes pouvant déclencher un événement B, qu'il soit d'origine naturelle ou le fruit d'intentions malveillantes (épidémie, bioterrorisme), est un élément essentiel de la protection B. Une gestion efficace de l'événement, dont fait partie un traitement médical ciblé, n'est pas possible tant que l'agent infectieux responsable n'a pas été identifié et caractérisé. Il est donc indispensable de pouvoir effectuer rapidement un



diagnostic de laboratoire. Dans le domaine civil subsiste un besoin indéniable de disposer d'un laboratoire spécialisé dans l'identification d'agents hautement pathogènes. En outre, les spécialistes du Laboratoire de défense NBC doivent être en mesure de détecter les armes biologiques potentielles. L'infrastructure de laboratoire dont ils disposent actuellement ne leur offre toutefois que des possibilités très restreintes. Or, les virus hautement infectieux, qui sont les premiers à entrer en ligne de compte en tant qu'armes biologiques potentielles, sont justement ceux que l'on n'a toujours pas les moyens d'identifier.

Il est indispensable de disposer d'un laboratoire de niveau de sécurité 4 (niveau de sécurité biologique maximal, Biosafety Level 4, BSL4) répondant aux directives internationales et à la législation nationale pour la manipulation d'agents pathogènes du groupe de risque 4, tels Ebola ou Marburg. Or, la Suisse n'a pas encore de laboratoire de biologie de ce niveau de sécurité qui soit habilité au diagnostic de confirmation d'agents pathogènes pour l'homme. Ainsi, pour certains types d'épidémies ou en cas de suspicion de dissémination intentionnelle d'agents pathogènes du groupe 4, notre pays dépend actuellement de laboratoires implantés à l'étranger. On sait pourtant que la perte de temps occasionnée par cette dépendance peut favoriser la propagation d'une épidémie. De plus, en cas d'événement de grande ampleur dépassant le cadre des frontières nationales, les capacités des laboratoires étrangers risquent d'être dépassées, étant réservées en priorité à l'usage du pays.

Conception et tâches du laboratoire de haute sécurité du DDPS



Le projet de laboratoire de haute sécurité du DDPS, conduit par l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), a pour but la construction et l'exploitation d'un complexe équipé pour la manipulation en toute sécurité d'agents pathogènes pour l'homme appartenant aux groupes de risque 3 et 4. Ce laboratoire permettra la détection rapide et fiable d'armes biologiques potentielles et d'agents infectieux spéciaux et sera à la disposition du domaine militaire comme du domaine civil dans le cadre de la maîtrise d'événements dommageables, de même qu'à des fins de recherche. Ce projet comblera une grave lacune dans le système de protection B de la Suisse.

Un bâtiment situé sur le site du LABORATOIRE SPIEZ sera converti en laboratoire de niveau de sécurité 2 et complété par une nouvelle construction qui hébergera le laboratoire des niveaux de sécurité 3 et 4. Cette solution répond en tous points aux exigences infrastructurelles à remplir pour une analyse optimale des agents pathogènes spéciaux en laboratoire. Quatre tâches essentielles pourraient être ainsi assumées:

1. Diagnostic primaire pour les agents pathogènes spéciaux des groupes de risque 3 et 4: cette prestation devra pouvoir être fournie 24 h sur 24 aux intéressés du domaine militaire ou civil et comportera également un diagnostic différentiel. Le laboratoire de haute sécurité devra en outre exercer une fonction de centre de référence national pour les agents pathogènes spéciaux.

2. Analyse d'échantillons (environnementaux) au contenu inconnu: l'expérience a montré que cette tâche nécessitait de faire appel aux compétences conjointes des domaines N, B et C. Le LABORATOIRE SPIEZ satisfait parfaitement à cette exigence, étant donné que tout échantillon suspect peut y être analysé en très peu de temps du point de vue de ses constituants chimiques, biologiques ou radioactifs.



3. Formation de militaires et de civils en tant que spécialistes de laboratoire du domaine B: les spécialistes militaires occuperont le laboratoire de haute sécurité de niveau 3 près de neuf semaines par an. Les collaborateurs d'organes civils externes œuvrant dans le domaine de la sécurité biologique devront bénéficier d'une formation en lien avec la pratique, incluant le niveau de sécurité 4. Le concept de formation et le programme de cours seront élaborés en étroite collaboration avec les services spécialisés nationaux et l'OMS.

4. Recherche et développement: la recherche et le développement doivent être axés sur les besoins fondamentaux du diagnostic. Il s'agira, en premier lieu, de développer de nouvelles méthodes de test aussi bien pour les agents pathogènes déjà connus que pour ceux qui ne sont pas encore identifiés.

Emplacement, coûts de construction et répercussions sur le personnel

Il n'existe en Suisse encore aucun laboratoire de biologie du niveau de sécurité 4 qui soit habilité au diagnostic de confirmation des agents infectieux pathogènes pour l'homme. Il existe par contre un laboratoire de haute sécurité de niveau 4 dans le domaine vétérinaire à l'Institut de virologie et d'immunoprophylaxie (IVI) qui est implanté à Mittelhäusern et subordonné administrativement à l'Office vétérinaire fédéral (OVT). En 2005, le Contrôle fédéral des finances (CDF) avait suggéré d'installer à Mittelhäusern, c'est-à-dire à l'IVI, le laboratoire à l'origine prévu à Spiez. En conséquence, le Conseil fédéral a décidé de faire évaluer le besoin de créer d'autres laboratoires de haute sécurité, de même que les possibilités de tirer parti des synergies entre laboratoires existants et laboratoires planifiés quant à la manipulation et à l'analyse d'agents infectieux hautement pathogènes. A cet effet, le Conseil fédéral a institué un groupe de travail interdépartemental avec des experts externes et placé sous la conduite de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP). Au vu des conclusions du rapport du groupe, le Conseil fédéral s'est prononcé comme suit le 25 janvier 2006:

Etapas du projet	
1996	Idée de projet
1999	Visite de labos de sécurité biologique 4 au Canada et aux Etats-Unis
2001	Choix de Spiez comme emplacement par la direction du domaine de la défense du DDPS
2002	Etude de faisabilité en vue de la réalisation du projet sur le site de Spiez
2003	La direction du DDPS donne mandat de poursuivre le projet sous la forme prévue
2004/2005	Phase avant-projet avec documentation finale
2005/2006	Phase projet de construction avec documentation finale
2005/2006	Procédure d'approbation des plans pour constructions militaires avec impact environnemental
2006	Dépôt du message immobilier militaire 07 avec demande de crédit pour le laboratoire de haute sécurité DDPS
2006	Allocation de crédit par les Chambres fédérales dans le cadre du message immobilier militaire 07
2007	Appel d'offres
mi-2007	Début des travaux
2009	Mise en service / validation
2010	Début de l'exploitation

- La Suisse a effectivement besoin d'un laboratoire de haute sécurité dans le domaine humain.
- L'implantation d'un laboratoire de ce type sur le site de l'IVI n'est pas une option valable du point de vue technique et financier.
- Avec le Laboratoire central de virologie de Genève et l'IVI de Mittelhäusern, le nouveau laboratoire de haute sécurité du DDPS tel qu'il est prévu à Spiez répondra de façon idéale aux besoins. Il convient donc d'entreprendre sa construction conformément à la planification en cours.
- Afin d'utiliser au mieux les synergies, il s'agira également de constituer un réseau de compétences en matière de diagnostic et d'analyse d'agents infectieux hautement pathogènes.
- L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP), l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office vétérinaire fédéral (OVF) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) (anciennement OFEFP), ainsi que les cantons, devront constituer un organe de surveillance et de gestion pour l'exploitation du laboratoire de haute sécurité du DDPS.

Suite à cet avis, le CDF a relevé toutes les questions qui devaient encore être examinées concernant les coûts d'exploitation du futur laboratoire de haute sécurité et les incidences financières des différents sites et variantes. Cette analyse, menée jusqu'en juin 2006, a donné lieu à un nouveau rapport d'experts, qui est arrivé à la conclusion que Spiez était le site optimal, non seulement du point de vue de la politique de sécurité, mais aussi sous l'aspect financier.

Allocation de crédits par les Chambres fédérales 2006

- 4.7.2006 La Commission de la politique de sécurité du Conseil national recommande, par 20 voix contre 2, d'approuver le crédit pour le laboratoire de haute sécurité.
- 2.10.2006 Le Conseil national approuve le crédit pour le laboratoire de haute sécurité par 131 voix contre 34 et le Message sur l'immobilier du DDPS 2007 par 117 voix contre 39.
- 3.11.2006 La Commission de la politique de sécurité du Conseil des Etats recommande à l'unanimité d'approuver le crédit pour le laboratoire de haute sécurité.
- 18.12.2006 Le Conseil des Etats approuve le Message sur l'immobilier du DDPS 2007 et par conséquent le crédit pour le laboratoire de haute sécurité par 35 voix contre

Sur cette base, les Chambres fédérales ont décidé, fin 2006, dans le cadre de l'adoption du Message sur l'immobilier militaire 2007, d'allouer un crédit d'investissement de 28,5 millions de francs à la construction du laboratoire de haute sécurité du DDPS.

En 2006 également, le projet s'est vu accorder un permis de construire et une autorisation d'exploitation dans le cadre

d'une procédure d'approbation des plans de constructions militaires (OAPCM), après avoir notamment fait l'objet d'une étude d'impact sur l'environnement (EIE). Il a reçu l'approbation du Secrétariat général du DDPS le 9 octobre 2006.

Durant le premier semestre 2007, armasuisse, responsable du projet, a lancé l'appel d'offres pour la construction du bâtiment. Les travaux débuteront vers la fin de l'année 2007 et devraient durer environ deux ans. Le laboratoire de haute sécurité devrait donc, après le processus nécessaire à la validation, devenir opérationnel en 2010.

L'exploitation et l'entretien du nouveau laboratoire nécessiteront la création d'au moins six postes à plein temps, dont quatre dans le domaine scientifique et deux dans le domaine technique. Ces nouveaux postes à pourvoir seront mis au concours en temps opportun par publication externe.

Informations complémentaires

LABORATOIRE SPIEZ

CH-3700 Spiez

Tél. +41 33 228 14 00

Fax +41 33 228 14 02

laborspiez@babs.admin.ch

www.labor-spiez.ch



Spiez, mai 2007